

Règlement

du Transport à la Demande Sud Essonne

1. Qu'est ce que le Transport à la Demande ou T.A.D ?

Le TAD est un mode de transport de voyageurs. Un minibus vous prend en charge et vous dépose à un point d'arrêt défini d'une autre commune de votre zone ou d'un pôle d'intérêt. Le déclenchement de ce type de transport se fait par réservation en appelant le : **0 800 971 251** jusqu'à la veille du départ avant 14h00.

2. Principe ?

Un minibus est envoyé dans votre commune de résidence à l'heure confirmée par la centrale de réservation.

Pour le trajet retour, la prise en charge se fait également sur le point d'arrêt et à une heure de rendez-vous annoncée lors de la confirmation de votre réservation.

Le non respect des horaires et lieux convenus, ou l'annulation sans information préalable par un usager, pourront motiver un refus de réservation émanant de cet usager.

3. Qui ?

Le service TAD est ouvert à tous les habitants de la zone libellée au verso. Vous serez transporté avec d'autres voyageurs domiciliés à proximité : le respect des règles de courtoisie est attendu de la part des voyageurs à bord du minibus.

4. Quand ?

Ce service, disponible toute l'année, sauf dimanche et les jours fériés, fonctionne les jours de la semaine précisés au verso.

5. Combien ?

Tous les titres de transport franciliens sont valables dans les minibus du TAD Sud Essonne (ticket T, abonnement Imagin'R, Pass Navigo). Le ticket unitaire est vendu à bord.

TAD Sud Essonne

Zone Rouge



Le Transport à la Demande ou T.A.D a pour vocation d'offrir une desserte de toutes les communes du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud-Essonne, y compris pour les communes non desservies par des services de transport collectifs existants.

Les objectifs du T.A.D. :

- Compléter la couverture du territoire du Sud Essonne en premier lieu là où elle est la plus faible
- Offrir un transport collectif public là où seules des lignes à vocation scolaire circulent
- Répondre avant tout aux besoins des catégories de populations les plus dépendantes des transports collectifs.

Le T.A.D permet ainsi, à partir d'un point d'arrêt homologué, de se rendre dans une autre commune, d'une même zone avec un pôle d'intérêt (banques, hôpitaux, gares, maison de retraite, centres administratifs, sportifs et culturels, etc.) à l'intérieur d'une plage horaire définie.

Les véhicules de type minibus, facilement identifiables, ne circuleront qu'à la demande.

Renseignements et réservations au
0 800 971 251

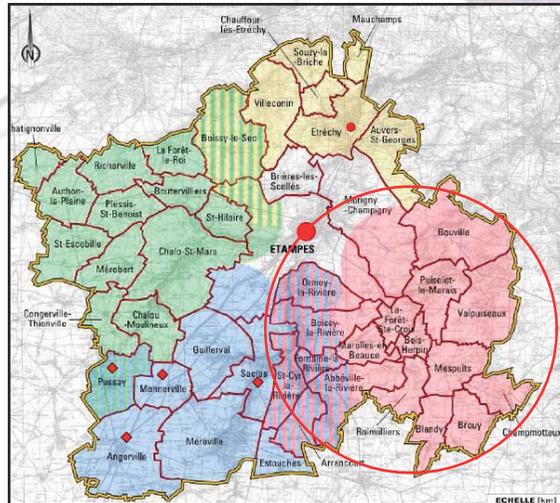


Vous habitez dans la **Zone Rouge**
Le TAD Sud Essonne vous permet :

Horaires de fonctionnement

1/ de vous rendre dans toutes communes de la zone :

Abbéville la Rivière
Arrancourt
Blandy
Boissy la Rivière
Bouville
Brouy
Champmotteux
Fontaine la Rivière
La Foret Ste Croix
Marolles en Beauce
Mespuits
Morigny Champigny
Ormoy la Rivière
Puiset le Marais
Roinvilliers
Saint Cyr la Rivière
Valpuseaux



Nous vous rappelons que les horaires de départ et de retour dans votre commune ne vous sont confirmés que la veille de votre trajet.

Le TAD Sud Essonne vous permet d'effectuer 2 Aller-retour par demi-journée :

* **Matin :**

Arrivée pour 9h00
Départ à 12h00

* **Après-midi :**

Arrivée pour 13h00
Départ à 18h00

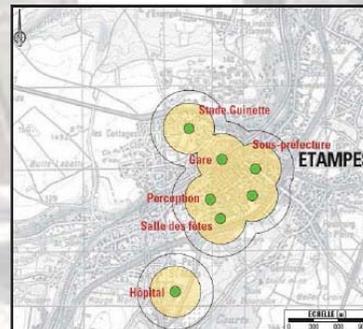
2/ de vous rendre vers un autre pôle d'intérêt :

Mairie, complexe sportif et maison de retraite de Morigny-Champigny

3/ de vous rendre à ETAMPES :

Pôles d'intérêts desservis :

Sous préfecture
Perception
Salle des Fêtes
Stades
Hôpitaux – Gares
Base de loisirs
ESAT Paul Besson
Le foyer AFTAM
Les Hauts Vallons



Jours de fonctionnement

Le TAD Sud Essonne fonctionne :

En période scolaire
mardi - mercredi et samedi
(sauf dimanche et jours fériés)

En période estivale
Tous les jours
(sauf dimanche et jours fériés)